



Union Départementale CGT Isère

32 avenue de l'Europe 38030 Grenoble Cedex 02

Secrétariat : 04 76 09 65 54



Réuni ce samedi 29 février en conseil des ministres dans le cadre de l'épidémie de coronavirus, le gouvernement n'a pas trouvé meilleure idée, à la demande d'Edouard Philippe, que de lancer le processus dit du 49.3 et ainsi faire passer de force son projet de loi sur la retraite à points.

En engageant sa responsabilité devant le parlement, après plusieurs jours de discussion, le **gouvernement fait le choix du coup de force démocratique** en coupant court à tout débat sur la contre-réforme des retraites. Cette décision arrive au moment où les questions concernant les aspects techniques précisant le financement et la valeur du point arrivent sur la table. Cela n'est pas anodin, puisque tout manque dans ce projet de loi, dont les paramètres essentiels seront fixés plus tard par 29 ordonnances !

Ce projet de loi a été ficelé pour :

- Faire reculer l'âge de départ en retraite à taux plein après 62 ans et même 65 ans pour les générations nées après 1975,
- Baisser l'ensemble des pensions en les calculant sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années dans le privé (6 mois dans le public), en limitant les dépenses de retraites à 14% du PIB, en liant la valeur du point à l'équilibre financier du système...etc.
- Pour supprimer les fameux régimes spéciaux et en particulier les départs anticipés liés à la pénibilité du travail permis par ceux-ci.

Après avoir méprisé les salarié•e•s, les retraité•e•s, les privé•e•s d'emploi et la jeunesse mobilisées depuis trois mois, après avoir reçu un désaveu cinglant du Conseil d'Etat, après avoir ignoré les avis négatifs de toutes les caisses de retraite, le gouvernement piétine le parlement.

Les parlementaires s'organisent pour gagner l'unité de vote autour d'une motion de censure visant à retoquer le gouvernement et son projet de loi. Gageons qu'ils soient majoritaires !

Aussi, face à ce coup de force inique du Président de la République et du 1^{er} ministre, la CGT Isère appelle les salarié•e•s, les retraité•e•s les privé.es d'emploi et la jeunesse à se mobiliser en nombre durant la semaine notamment ce **lundi 2 mars à Grenoble avec un rassemblement à partir de 17h devant la Préfecture de l'Isère**, le 5 mars à Morestel et Roussillon, et le 8 mars lors des manifestations prévues sur le territoire, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes.

La CGT appellera également à une nouvelle journée de grève et de manifestation nationale, dans le cadre unitaire le plus large possible, pour permettre aux travailleurs•euses de signifier leur opposition à ce projet de réforme par points et exiger son retrait. L'intersyndicale nationale se réunit à ce sujet lundi matin.

Grenoble, le 1 mars 2020